

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 17 février 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

13 conseillers municipaux sont présents.

Absent excusé : 1

Secrétaire de séance : Madame Christelle LAHAYE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Subvention 2021.
- Adressage pour le déploiement de la fibre.
- Projet vidéo protection.
- Bail hangar rue du Ponceau.
- Conventions et délibérations CCVHA.
 - Convention création ou refonte de site internet.
 - Annulation Convention vitrerie.
 - Convention groupement de commande qualité de l'air.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la vente du bâtiment de la Guinguette de l'Aubinière ainsi que le versement d'un bon d'achat. Ces ajouts à l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2021.

SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal fixe comme suit à l'unanimité, le montant des subventions et fournitures scolaires à verser aux associations et écoles pour 2021 :

SUBVENTIONS 2021 THORIGNE D'ANJOU	2021
6574	
Prêt gratuit des salles communales aux associations de Thorigné	
AnimThorigné (Feux d'artifice)	1 000,00 €
AnimThorigné (Illuminations de Noël)	500,00 €
AnimThorigné (location atelier)	2 400,00 €
A.C.C.P.G. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Association protection végétaux - Thorigné d'Anjou (groupement défense des cultures)	390,00 €
Mémoire de Thorigné	50,00 €
Club des Retraités - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Anjou Baconne Football Club	600,00 €
ADIL - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Clés d'Asie	50,00 €
Association des Amis de l'Eglise - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ass° Art Théâtre - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Les Signaleurs 49	50,00 €
Association parents élèves Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ecole Pub Thorigné (transp; scolaires)	1 320,00 €
Coopérative Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
CCAS Le Lion d'Angers	251,20 €
Don du sang le Lion / Montreuil	50,00 €
J.S.P. Les Lions Sceaux	50,00 €
Destruction nids de frelons asiatiques (50 € par facture, sur présentation de la facture)	450,00 €
Association UCO (Catho)	100,00 €
TOTAL	7 611,20 €
6067	
FOURNITURES SCOLAIRES	
Ecole publique Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	
en 2021 : 154 enf x 34,50	5 313,00 €
TOTAL	5 313,00 €

DÉNOMINATION DE PLUSIEURS VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES DE LA COMMUNE DE THORIGNÉ D'ANJOU

LE CONSEIL COMMUNAL,

SUR proposition du Maire ;

VU l'article L. n°2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage. En effet, dans le cadre du déploiement de la fibre, les adresses doivent être *unique, localisable et non ambiguë* ;

CONSIDÉRANT que l'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

CONSIDÉRANT que toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie unique. Un comité de pilotage pour l'adressage composé de membres des commissions urbanisme et voirie de la commune de Thorigné-d'Anjou a été institué le 28 septembre 2020, et s'est réuni 3 fois ;

CONSIDÉRANT que le Comité de pilotage en date du 17/12/2020, a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une numérotation pour chaque adresse, des arrêtés municipaux seront pris ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et places,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De procéder à la dénomination des voies communales et de proposer une dénomination de certaines voies privées,
- D'adopter les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans les tableaux annexés à la délibération,
- D'approuver l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les voies communales,
- D'approuver la mise en place du système de numérotation métrique retenu pour les points d'adressage, hors agglomération, et le système continu retenu en zone urbaine, avec côté impair et côté pair,
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la dénomination des voies communales et de proposer une dénomination de certaines voies privées.
- Adopte les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans les tableaux annexés à la délibération.
- Approuve l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les voies communales,
- Approuve la mise en place du système de numérotation métrique retenu pour les points d'adressage, hors agglomération, et le système continu retenu en zone urbaine, avec côté impair et côté pair.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nom de voie	statut	Carte	mitoyenne
Chemin de la Barbotière	Voie publique à nommer	3, 4	
Chemin de la Bodinière	Voie publique à nommer	5	
Chemin de la Carrie	Voie publique à nommer	4, 6	
Chemin de la Chevrerie	Voie publique à nommer	3	Chenillé-Champteussé
Chemin de la Coupellerie	Voie publique à nommer	4	
Chemin de la Haute Jeannière	Voie publique à nommer	5	
Chemin de la Mare Noire	Voie publique à nommer	6	

Chemin de la Mauvissière	Voie publique à nommer	3	
Chemin de la Rocherie	Voie publique à nommer	2	
Chemin de la Rouillère	Voie publique à nommer	5	
Chemin de la Saury	Voie publique à nommer	5, 6	
Chemin de la Souchetière	Voie publique à nommer	3	
Chemin de Malitourne	Voie publique à nommer	5	
Chemin de Poligné	Voie publique à nommer	6	Sceaux-d'Anjou
Chemin de Truhon	Voie publique à nommer	2	
Chemin des Douanetières	Voie publique à nommer	6	Sceaux-d'Anjou
Chemin des Friches	Voie publique à nommer	4	
Chemin des Menotières	Voie publique à nommer	6	
Chemin des Rabonnières	Voie publique à nommer	6	
Chemin des Séguinières	Voie publique à nommer	2, 3	
Chemin du Bas Coudray	Voie publique à nommer	1, 3, 4	
Chemin du Champ Joint	Voie publique à nommer	3	
Chemin du Châtaignier d'Inde	Voie publique à nommer	1, 3	
Chemin du Cormier	Voie publique à nommer	4, 6	
Chemin du Mortier	Voie publique à nommer	4	
Chemin du Petit Bray	Voie publique à nommer	4	
Chemin du Poirier	Voie publique à nommer	3, 4	
Chemin du Rideau Miné	Voie publique à nommer, une grande partie privée	2	
Chemin du Vionnais	Voie publique à nommer	5	
Chemin Neuf	Voie publique à nommer	4, 6	
Impasse du Manoir	Voie publique dont le nom est modifié	1	
Route de Chambellay	Voie publique à nommer	1, 2	
Route de Champteussé	Voie publique à nommer	1, 3	Chenillé-Champteussé
Route de la Grandière	Voie publique à nommer	6	Grez-Neuville
Route du Lion	Voie publique à nommer	2	
Route du Port	Voie publique à nommer	2	Montreuil-sur-Maine
Route du Val de Mayenne	Voie publique à nommer	5	Grez-Neuville

Nom de voie	statut	Carte	parcelle
Chemin de Boujard	Voie privée à nommer	2	C893
Chemin de la Basse Harderie	Voie privée à nommer	2	C417
Chemin de la Chaussepierre	Voie privée à nommer	5	B566
Chemin du Piheux	Voie privée à nommer	3	A846
Chemin de la Rétinière	Voie privée à nommer	3, 4	A1419
Chemin de Tailledauière	Voie privée à nommer	4	A1530
Chemin des Hoges	Voie privée à nommer	5	B940
Chemin des Montils	Voie privée à nommer	3	A1234

PROJET VIDÉO PROTECTION URBAINE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un WEBBINAIRE entre les représentants de la gendarmerie, la sous-préfecture et les élus locaux, une information sur la VIDÉOPROTECTION URBAINE des communes en milieu rural a été donnée. Il a été évoqué que ce projet pouvait être grandement subventionné par les services de l'État. Pour prétendre à ces subventions, il faut déposer dans un premier temps une demande d'autorisation d'un système de VIDÉOPROTECTION URBAINE auprès des services Sécurité Intérieure de la Préfecture.

Il est essentiel de pouvoir aider la gendarmerie à avoir un maillage plus important sur le territoire. Pour rappel, la circulation de la RD 770 traversant Thorigné d'Anjou est de 5 000 véhicules jours, cela permettrait à mieux sécuriser notre territoire.

La demande d'autorisation d'un système de VIDÉOPROTECTION URBAINE a été déposée en Préfecture courant décembre.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de vidéo protection et non pas de vidéo surveillance.

En fonction du retour de la préfecture, le dossier sera réexaminé par le Conseil Municipal.

BAIL HANGAR RUE DU PONCEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Willy Audoin a stoppé son activité et a rendu le hangar rue du Ponceau qu'il utilisait pour, l'EIRL LES CHARPENTES ANGEVINES.

L'EIRL Said Barkallah souhaite louer la partie gauche du hangar rue du Ponceau pour stocker son matériel, pour son activité de maçonnerie et pose de piscine.

L'association ANIM'THORIGNÉ souhaite utiliser la partie de droite pour stocker leur matériel.

Il y a lieu de faire un bail pour ces locations et de définir un tarif.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Louer le local de gauche d'une superficie d'environ 60 m² à l'EIRL SAID BARKALLAH pour un loyer mensuel de 200,00 € HT soit 240,00 € TTC avec 20 € TTC de charges mensuelles.

- Louer le local de droite d'une superficie d'environ 60 m² à l'association ANIM'THORIGNÉ pour un loyer annuel de 2 400 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces locations.

CRÉATION SITE INTERNET : SIGNATURE DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le déploiement des nouvelles technologies participe d'une administration moderne au service de la population ; qu'afin d'optimiser les bénéfices liés à la mutualisation et d'offrir une meilleure visibilité aux communes adhérentes au schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou propose aux dites communes de prendre en charge financièrement le déploiement de leur site internet ;

CONSIDÉRANT qu'un site internet est un outil de communication indispensable pour informer les différents publics et un outil de notoriété pour la commune ;

CONSIDÉRANT que pour organiser la mise en œuvre du service proposé, une convention de création ou refonte de site internet à conclure avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou est proposé telle que présentée en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Christelle LAHAYE, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la création du site de la commune, telle que jointe en annexe, et notamment ses éventuels avenants,**
- **Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes mesures pour l'application de la présente délibération.**

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE VITRERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré le 9 septembre 2020 pour intégrer le groupement pour les prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.

Le marché a été déclaré sans suite et notifié aux entreprises le 04 janvier 2021. La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou relance une nouvelle procédure et redemande aux communes de reprendre une délibération pour adhérer ou pas à ce groupement de commande.

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement de commande pour la vitrerie.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE QUALITE DE L'AIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré le 10 juin 2020 pour intégrer le groupement pour la vérification de la Qualité de l'Air Intérieur des établissements recevant du public et notamment les enfants de moins de 6 ans.

Le marché a été déclaré sans suite et notifié aux entreprises le 04 janvier 2021. La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou relance une nouvelle procédure et redemande aux communes de reprendre une délibération pour adhérer ou pas à ce groupement de commande.

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer le groupement pour la qualité de l'air.

VENTE DU BATIMENT DE LA GINGUETTE DE L'AUBINIÈRE AU LIEU DIT « LE MARAIS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Paul RAMÉ représentant de la société SARL LA CABANE DE THORIGNÉ a effectué une proposition d'achat de la Guinguette.

A plusieurs reprises la vente de la Guinguette a été évoquée lors de précédents Conseil Municipaux.

Une estimation de 50 000 € a été faite par rapport au coût de la construction de celle-ci moins les subventions reçues à l'époque pour sa réalisation ainsi que les coûts de rénovations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'estimation ainsi que la proposition d'achat de Monsieur RAMÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter :

- De vendre la Guinguette à Monsieur Paul RAMÉ au plus proche du montant de l'estimation des 50 000 €.
- Charge Monsieur le Maire de négocier la vente et de signer tous les documents s'y afférents.

BON D'ACHAT POUR REMERCIEMENT VIDÉO DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la dépense de 300 € pour offrir un bon d'achat à Antonin Chevillard afin de le remercier de la vidéo qu'il a effectué pour les vœux de la municipalité aux administrés.

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir un bon d'achat de 300 € sous forme de carte cadeau ou ILLICADO qui sera acheté au magasin BOULANGER de l'ATOLL à BEAUCOUZÉ pour être offerte à Antonin Chevillard.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux rue du Ponceau sont en cours et avancent rapidement malgré les intempéries.
- L'entreprise DURAND a viabilisé les 3 lots du lotissement du Vallon du Ponceau tranche 1. Sur les 3 terrains mis en vente, 2 sont déjà réservés.
- Le projet du lotissement Vallon du Ponceau tranche 2 va être repoussé de quelques mois à cause de l'étude des sols à revoir.
- La mairie a été informé qu'une 7^{ème} classe pourrait être ouverte pour la rentrée de septembre 2021.
- La commission Enfance-Jeunesse travaille sur le projet des tarifs de la restauration scolaire.
- La commission des temps périscolaires s'est réuni le samedi 6 février, les échanges ont été productifs. La commission Enfance-Jeunesse travaille déjà sur les points négatifs qui ont été relevés.
- La commission Bâtiments va se réunir un samedi matin pour travailler sur les projets.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 23H30